Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203111-20251216-76_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René BOUAN, Maire.

Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT Thomas et SUIRE Thierry.

Excusés : AUBIN William, PORCHER Aurélie (procuration à Josiane ROBISSOUT) et SORGNIARD Catherine (procuration à Loïc DAUNAY).

Secrétaire de séance : SCHMITT Thomas

2025.76 – RPI St Lormel Créhen – Participation au spectacle et goûter de fin d'année

Mr le Maire informe le conseil que le traditionnel spectacle et gouter de fin d'année des élèves du RPI Saint-Lormel / Créhen aura lieu le vendredi 19 décembre 2025 après-midi à la salle de Créhen.

La Commune de Saint-Lormel s'acquittera du prix de revient du spectacle et du goûter de fin d'année proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés à Saint-Lormel. La Commune de Créhen sollicitera auprès de la Commune de Saint-Lormel l'acquittement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la participation de l'école de St lormel au spectacle et goûter de fin d'année.**
- **Décide du partage des frais de l'animation de fin d'année selon les conditions précitées.**

Pour extrait conforme,
Le 16 décembre 2025

Le Maire,
René BOUAN

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)